



Au service
des peuples
et des nations

Projet Régional de Financement durable des Aires Protégées du Bassin du Congo

Partenariat pour la Conservation de la Biodiversité

ATELIER D'INFORMATION ET DE PLAIDOYER AUPRES DES PARLEMENTAIRES ET DECIDEURS POLITIQUES SUR :

- LES MECANISMES DE PARTAGE DES REVENUS, LA REDISTRIBUTION DE CERTAINS REVENUS FISCAUX ET LA VALEUR ECONOMIQUE
- LA PROBLEMATIQUE DE LA GESTION EFFICACE ET DU FINANCEMENT DURABLE

DES AIRES PROTEGEES DU
CAMEROUN

MBALMAYO

DU 02 AU 07 MAI 2021

<https://www.financeapbassincongo.org>



CBSB - Partenariat
pour la Conservation
de la Biodiversité -
Financement durable
des Systèmes d'Aires
Protégées du Bassin
du Congo - PIMS 3447

CBSB - Partnerships
for Biodiversity -
Conservation
Sustainable Financing
of Protected Area
Systems in the Congo
Basin - PIMS 3447



©OFAC

Termes de Référence

Atelier d'information et de plaidoyer auprès des parlementaires et décideurs politiques sur
Les mécanismes de partage des revenus, la redistribution de certains revenus fiscaux et la valeur économique
&
La problématique de la gestion efficace et du financement durable des Aires protégées du Cameroun

Composante CAMEROUN
du Projet Régional – CBSP- Partenariats pour la conservation de la biodiversité : Financement durable des Aires protégées du Bassin du Congo– PIMS3447”

Mbalmayo du 02 au 07 Mai 2021

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Six pays d'Afrique Centrale (Cameroun, Gabon, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine, République du Congo & République Démocratique du Congo) qui ont en commun le Bassin du Congo et qui appartiennent à l'Espace de la Commission des Forêts Afrique Centrale (COMIFAC) ont reçu un Don du FEM IV d'un montant de 8,181,181 \$ US, pour la mise en œuvre à travers le PNUD, du projet régional « CBSP – *Partenariat pour la conservation de la biodiversité – Mécanismes de financement durable des aires protégées du bassin du Congo– PIMS 3447* » en vue de soutenir une approche et une méthodologie visant à relever le défi du financement des Aires Protégées (AP) aux niveaux local, national et régional.

Pour une durée de 5 ans, l'objectif global poursuivi par ce projet est d'améliorer durablement le financement du système des aires protégées dans la sous-région à travers entre autres, la mise en place des capacités, des cadres institutionnels et des mécanismes modèles pour la viabilité financière à long terme des systèmes d'AP et des écosystèmes associés dans ces six pays du Bassin du Congo. Il vise à atteindre cet objectif grâce à trois résultats interreliés et complémentaires : (i) Résultat 1: mettre en place et/ou améliorer les Cadres juridiques, politiques et institutionnels en vue d'appuyer le financement de la conservation durable des AP, aux niveaux régional et national ; (ii) Résultat 2: Appuyer l'amélioration des mécanismes existants et la création de mécanismes novateurs pour la gestion et le décaissement des recettes issues des AP ; (iii) Résultat 3: renforcer la planification des activités et mettre en place des outils de gestion rentables applicables aux AP et aux paysages associés.

Conformément aux procédures du FEM, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a été choisi comme Agence d'exécution (Lead) dudit projet. Afin de mener à bien les activités visées dans ce projet, un Accord de coopération a été signé entre le Bureau du PNUD du Cameroun et la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) qui précisent les responsabilités des deux parties dans la mise en œuvre de ce projet régional. L'expérience du PNUD en matière d'appui à la gestion durable des écosystèmes et de la biodiversité se fonde sur une approche stratégique globale visant à maintenir et améliorer les produits et services fournis par la biodiversité et les écosystèmes.

Le continent africain abrite une richesse floristique et faunique impressionnantes, allant des espèces individuelles (éléphant, rhinocéros, hippopotame, girafe et gorille) à des habitats endémiques. L'intérêt grandissant accordé à la protection de l'environnement en général et aux écosystèmes en particulier a amené

plusieurs Etats africains à créer des Aires Protégées sur leur territoire. Toutefois, dans certains cas, le choix et les modalités de zonage de ces Aires Protégées ont été faits de façon ambiguë, ce qui explique les multiples conflits liés à la mise en place des aires de conservation de la biodiversité.

La faune et la flore sauvages des Aires Protégées d'Afrique constituent des produits à haute valeur commerciale. Cette riche biodiversité est une source de revenus importante dès lors que les activités liées à l'écotourisme, à la chasse sportive, les zones d'intérêt cynégétiques et la valorisation des produits forestiers non ligneux (PFNLs) sont bien intégrées à la socio-économie du milieu et associées aux valeurs culturelles et spirituelles. Cependant, la protection de plusieurs Aires Protégées est compromise à cause principalement de la pression anthropique. Avec une population dépassant 1 milliard d'habitants et un taux d'accroissement annuel avoisinant 2%, les écosystèmes de forêts et des savanes subissent une forte pression. Plusieurs autres facteurs menacent la gestion des Aires Protégées, notamment le manque de ressources financières pour assurer leur conservation à long terme, la justesse des stratégies de gestion, la capacité et le professionnalisme du personnel, la qualité de l'interface entre Aires Protégées et les communautés voisines, l'insertion des activités de l'Aire Protégée dans les initiatives de développement local et régional et la constance du support politique et institutionnel.

Assises sur plus de 22 millions d'hectares, dont 17 millions de forêts denses, les forêts camerounaises représentent 48% de la surface du pays. Ce potentiel qui fait du Cameroun l'un des grands pays forestiers du bassin du Congo, le positionne surtout comme un terrain d'enjeux pour la gestion durable et la conservation de la biodiversité.

Pour marquer son intérêt pour la protection de la biodiversité, le Cameroun a défini sa politique nationale de conservation de la biodiversité qui s'est traduite par la mise en place d'un réseau d'Aires Protégées. Depuis l'adoption de la loi N° 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche, le Cameroun s'est fixé pour objectif d'atteindre 30% de la superficie totale du territoire national sous forme de forêts du domaine permanent de l'Etat. D'après Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) en 2017, le réseau d'Aires Protégées du Cameroun a une superficie totale de 39 296 km², soit environ 8,26 % de la superficie du territoire camerounais ; Cette surface totale est répartie en Aires Protégées de savane 15 046 km² et Aires Protégées de forêt 24 250 km². Le réseau d'Aires Protégées est complété par 47 Zones d'Intérêt Cynégétique (ZIC) et 26 Zones d'intérêt Cynégétique à Gestion Communautaire (ZICGC) dont la superficie est de 56 609 km².

Toutefois, à peine quelques années de mise en œuvre, les insuffisances contenues dans cette politique se sont fait ressentir. Une évaluation de la gestion efficace des Aires Protégées du Cameroun a été conduite dans le cadre de l'élaboration de la composante 3¹ du Programme Sectoriel Forêt et Environnement du Cameroun (PSFE). De même, une vision biologique nationale intégrée au contexte sous-régional en vue d'une meilleure représentativité et d'une gestion efficace des Aires Protégées nationales et transfrontalières a été développée. Bien que la couverture du réseau d'Aires Protégées ait doublé (passant de 7 % à 15 %) entre 1998 et 2003, on note toutefois qu'il présente des insuffisances. Parmi ces insuffisances on peut citer : Le manque de cohérence dans le réseau d'Aires Protégées qui ne représente que partiellement la biodiversité du pays et il tient peu compte des aspects socio-économiques dans certaines régions ; l'insuffisance de collaboration transfrontalière en matière de création (mise en place), gestion et aménagement des Aires Protégées ; le manque d'intégration des Aires Protégées dans un processus global d'utilisation des terres et de développement des populations riveraines des Aires Protégées ; l'utilisation non durable des ressources autour des Aires Protégées par les autres acteurs/intervenants, tels que les exploitants forestiers, les agro-industriels, les guides de chasse professionnelle et autres ; l'inefficacité de la collaboration entre les services administratifs concernés par la

¹ Trois composantes spécifiques du PSFE visaient la gestion des forêts de production, la gestion de la faune et des aires protégées et la gestion communautaire des ressources. La composante 3 était relative à la 'Conservation de la biodiversité et valorisation des ressources fauniques'.

gestion des ressources naturelles et entre les différents acteurs/intervenants ; et l'insuffisance des moyens financiers, humains et logistiques alloués par le budget national aux Aires Protégées.

C'est dans cet esprit que le processus de relecture de la loi forestière du Cameroun a été engagé en septembre 2008, avec pour finalité de proposer un cadre juridique adapté, prenant en compte les enjeux environnementaux de l'heure. Conduit sous le lead du MINFOF, cette réforme traduit la volonté d'ajuster le cadre juridique en vigueur, afin de répondre plus efficacement aux préoccupations de développement durable. Il s'agit entre autres de tenir compte des évolutions internationales et régionales, de mieux répondre aux exigences de durabilité et aux particularismes socio-économiques et culturels, mais aussi de tirer avantage de sa mise en œuvre. L'action vise également à établir un meilleur attelage avec l'ambition affichée dans la stratégie globale de développement (DSCE), qui est de valoriser efficacement les ressources naturelles.

En marge du processus de révision de cette loi, le MINFOF a initié en 2012 un projet de décret portant création, organisation et fonctionnement de l'Office National des Aires Protégées du Cameroun (ONAPCAM), dont l'une des fonctions est de booster le financement durable des Aires Protégées. Après une période de relative attente, il a été jugé nécessaire de relancer ce dossier.

Les Parlementaires qui ont la charge de contrôler l'action du Gouvernement en la matière devraient avoir une connaissance plus précise sur la problématique de la gestion efficace et du financement durable des Aires Protégées au Cameroun. C'est dans cette perspective de renforcer et compléter la connaissance des Parlementaires sur cette problématique, que la Section Camerounaise du Réseau des Parlementaires pour la Gestion Durable des Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale (REPAR) a jugé opportun d'organiser, avec l'appui du PNUD/Projet régional Financement durable des Aires Protégées dans le Bassin du Congo – Composante Cameroun, un **Atelier d'information des Parlementaires sur la problématique de la gestion efficace et du financement durable des Aires Protégées au Cameroun**.

Les orientations du *cadre global de la biodiversité post 2020* de la CBD sont articulées autour d'un changement de paradigme porté par des mesures politiques d'urgence à l'échelle mondiale, régionale et nationale. Ces orientations visent le rétablissement des écosystèmes naturels et la transformation des modèles économiques, sociaux et financiers qui intégreront favorablement la biodiversité d'ici à 2030. (CBD, 2020²). C'est dans cette perspective que la composante Cameroun du projet régional, en collaboration avec la partie nationale réunie au sein du Groupe de Travail Financement durable des Aires Protégées (GTFAP), créé par décision du 9 Mai 2019 et rendu public par le Ministre des Forêts et de la Faune, a élaboré La Stratégie Nationale de Financement Durable des Aires Protégées en vue de la Conservation et la Valorisation de la Biodiversité (SNFDAP/CVB) assortie d'un Plan d'Action de Mise en œuvre.

Des études ont été menées entre 2020 et 2021 sur (i) L'analyse approfondie des mécanismes de partage des revenus issus la gestion Parcs Nationaux de Campo Ma'an et Lobéké ; (ii) L'analyse approfondie des instruments législatifs relatifs aux mécanismes de redistribution ainsi que des formules de partage applicables à certains revenus fiscaux ; (iii) L'évaluation des bénéfices et valeurs économiques issus des Parcs Nationaux de Campo Ma'an et de Lobeke ; **le but ultime de ces études est de permettre aux décideurs politiques de prendre des décisions bien informées.**

En marge du processus de révision de cette loi, le MINFOF a initié en 2012 un projet de décret portant création, organisation et fonctionnement de l'Office National des Aires Protégées du Cameroun (ONAPCAM), dont l'une des fonctions est de booster le financement durable des Aires Protégées. Après une période de relative attente, il a été jugé nécessaire de relancer ce dossier.

Les Parlementaires qui ont la charge de contrôler l'action du Gouvernement en la matière devraient avoir une connaissance plus précise sur la problématique de la gestion efficace et du financement durable des Aires Protégées au Cameroun. C'est dans cette perspective de renforcer et compléter la connaissance des

² Cadre global Biodiversite Post 2020: Théories du changement (CBD/WG2020/2/3, fevrier 2020)

Parlementaires sur cette problématique, que la Section Camerounaise du Réseau des Parlementaires pour la Gestion Durable des Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale (REPAR) a jugé opportun d'organiser, avec l'appui du PNUD/Projet régional Financement durable des Aires Protégées dans le Bassin du Congo – Composante Cameroun, un Atelier d'information et de plaidoyer **sur les enjeux et défis en lien avec la problématique de la gestion efficace et du financement durable des Aires Protégées au Cameroun.**

2. OBJECTIF GENERAL

L'objectif de l'atelier est de faire un plaidoyer en vue de donner aux Parlementaires la connaissance et les outils nécessaires pour mener avec plus d'efficacité leurs missions et permettre aux décideurs politiques la prise de décision bien informée qui intègre favorablement les résultats d'études en lien avec les sites pilotes de démonstration dans les documents de politique.

Objectifs Spécifiques

Informar les parlementaires et décideurs politiques et renforcer leurs capacités sur:

- Les mécanismes de partage des revenus en vue de leur appropriation favorable pour les sites d'Aires Protégées pilotes ;
- Les mécanismes de redistribution ainsi que des formules de partage applicables à certains revenus fiscaux ;
- L'importance de la valeur économique des sites d'Aires Protégées pilotes du Cameroun avec en perspective leur intégration dans la planification ;
- Enjeux et défis de gestion et du financement des Aires Protégées dans la sous-région en général et au Cameroun ;
- L'expérience du Gabon en matière de financement des Aires protégées ;
- La relance du projet de décret portant création, organisation et fonctionnement de l'Office National des Aires Protégées du Cameroun (ONAPCAM) sont présentées aux Parlementaires ;
- Les connaissances et outils pour mener un plaidoyer en faveur de la gestion et du financement durable des Aires Protégées au Cameroun ;

3. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus à l'issue de cet atelier sont :

- Les Parlementaires et décideurs politiques sont informés sur les mécanismes de partage des revenus et s'en approprient ;
- Les Parlementaires et décideurs politiques sont imprégnés des mécanismes de redistribution ainsi que des formules de partage applicables à certains revenus fiscaux ;
- Les participants sont informés sur la valeur économique des sites d'Aires Protégées pilotes ;
- Les enjeux et défis de gestion et du financement des Aires Protégées dans la sous-région en général et au Cameroun sont connus par les Parlementaires ;
- Les Parlementaires s'imprègnent et prennent position sur des questions relatives à :
- La prise en compte du /des mécanismes de financement durable dans les documents de politiques ainsi que des législations ;
- L'application des textes qui rendent effectif le partage des revenus issus de la gestion des Aires Protégées ;
- La redistribution effective de certains revenus fiscaux en faveur des sites pilotes d'Aires Protégées ;
- L'intégration de l'évaluation économique dans les plans et politiques relatives aux Mécanismes de financement durable des systèmes d'Aires Protégées nationaux ;
- L'expérience du Gabon en matière de financement des Aires protégées est présentée aux Parlementaires ;
- Des informations relatives au processus du projet de décret portant création, organisation et fonctionnement de l'Office National des Aires Protégées du Cameroun (ONAPCAM) sont présentées aux Parlementaires ;
- Les Parlementaires ont des connaissances et des outils pour mener un plaidoyer en faveur de la gestion et du financement durable des Aires Protégées au Cameroun ;

- Un agenda de travail parlementaire sur le dossier ONAPCAM est défini et les perspectives de son adoption et de sa mise en œuvre sont envisagées.

4 – METHODOLOGIE

Pour atteindre l'objectif fixé, l'atelier reposera sur une approche interactive, articulée en trois séquences à savoir : une cérémonie d'ouverture, une séquence technique organisée en 2 parties et en 6 sessions et une cérémonie de clôture. La séquence technique sera étoffée par des présentations sur des sujets variés relatifs aux enjeux liés à la gestion et au financement durables des Aires Protégées dans la sous-région en général et au Cameroun en particulier. Les différentes présentations seront faites par des experts. À la suite de chaque présentation, il y aura des séances d'échanges impliquant les présentateurs, les représentants de l'administration, les personnes ressources pour éclairer l'opinion et les différentes interrogations des Parlementaires.

5 – PARTICIPANTS

Cet atelier connaîtra la participation effective d'une vingtaine de personnes représentant les groupes d'acteurs suivants :

- Représentant de la Présidence de la République (SGPR) ;
- Représentant des Services du Premier Ministre ;
- Administrations sectorielles (MINFOF, MINEPDED) ;
- Parlementaires (Députés et Sénateurs) ;
- Secrétariat Technique Permanent du REPAR
- Experts du Projet Régional Financement durable des Aires Protégées du Bassin du Congo – Composante Cameroun.

N°	INSTITUTIONS	NOM & PRENOMS	QUALITE
Secrétariat Général du P.R.C ; Assemblée National ; Senat ; Administrations Sectorielles			
1	Secrétariat Général P.R.C	M. ONDOA	Chargé de Mission SG/ PR
2	Services du Premier Ministre	M. Kongape Jean Avit	Services du Premier Ministre
3	Assemblée National / REPAR	Hon. ZAM Jean Jacques	Coordonnateur National REPAR
4	Assemblée National / REPAR	Hon NGO ISSI Rolande	Membre REPAR
5	Assemblée National / REPAR	Hon. YOUMO KOUPIT Adamou	Coordonnateur thématique Economie verte
6	Senat	Sen. MBELLA MOKI Charles	1 ^{er} Vice Coordonnateur
7	Senat	Sen OULI NDONGO Monique	Secrétaire Général
8	MINFOF	M. Lekealem Joseph	Directeur de la Faune et des APs
9	MINFOF	M. Mouncharou	Directeur de la Coopération et Planification
10	COMIFAC Nationale / CNC	M. MEDJO Dieudonné Régis	Coordination National COMIFAC
11	MINFOF	M. Endezoomou Bertrand G.	Chef Service des Inventaires Fauniques
12	MINFOF	M. MESSINA Georges Elias	Chef de la Cellule Juridique
13	MINFOF	M. NDOUA ZANG Yves T.	Chef Service des Etudes et Planification
14	MINEPDED	Mme Wadou Angèle	Sous-Directeur de la Biodiversité
15	MINEPDED	Mme ELOUNDOU Joséphine T.	Conseiller Technique N°1/Point Focal CBD
16	MINFI	EDOU ALO'O Cyrille	Directeur Général du Budget
17	MINEPAT	LIBAM Dieudonné Christian	Sous-Directeur Frontières Maritimes et Aménagement du Territoire
18	MINDEVEL	ONDOA Serge Hervé	Chef de Division des Partenariats
19	MINTOUL	ELANGWE Peter PEL	Sous-Directeur du Tourisme Durable
Secrétariat Technique			
20	REPAR	Mme NKOUÉ Marie-Odile	Conseiller Juridique
21	REPAR	Essama Mathurin	Assistant Technique REPAR

22	REPAR	M. NJOYA Aboubakar Siddik	PF Conservation biodiversité/REPAR
PNUD– Projet Régional			
23	UGCP / Projet Régional	Dr MALIBANGAR Aline	Coordonnateur Régional
24	Composante Cameroun Projet Régional	M. ABE EYEBE Siméon	Expert National
25	Composante Cameroun Projet Régional	Dr NGANDJUI Germain	Expert National
26		Driver	

6 – LIEU, DATE & AGENDA PROVISOIRE

La rencontre se tiendra à Mbalmayo du 02 au 07 Mai 2021.

AGENDA (provisoire)		
Heures	Description des activités	Responsables
Jour 1: Dimanche 02 Mai 2021 : Arrivée des participants à Mbalmayo à 17H et installation		
18.00 – 20.00	Diner	
Jour 2 : Lundi 03 Mai 2021		
CEREMONIES D'OUVERTURE		
08.30 – 09.00 09.00 – 10.00	Enregistrement Ouverture : <ul style="list-style-type: none"> - Mot des Partenaires - Allocution du MINFOF - Discours d'ouverture - Présentation des objectifs et attentes de l'Atelier 	Secrétariat du REPAR Représentant PNUD/Projet Régional Représentant MINFOF Coordonnateur National du REPAR Experts Projet Régional
PHASE TECHNIQUE 1 : INFORMATION & PLAIDOYER		
10.00 – 10.30 10.30 – 13.00 13.00 – 14.30 14.30 – 17.00	Pause-café Session 1 : <ul style="list-style-type: none"> - Stratégie Nationale de Financement Durable des APs du Cameroun : Aperçu général <ul style="list-style-type: none"> • Echanges/Discussion Pause-Déjeuner Session 2 : <ul style="list-style-type: none"> - Cadres politique, juridique et réglementaire en faveur de la viabilité financière à long terme des APs du Cameroun <ul style="list-style-type: none"> • Echanges/Discussion 	Expert Projet Regional Modérateur et Participants Expert Projet Regional
Jour 3 : Mardi 04 Mai 2021		
08.30 – 09.00 09.00 – 09.30 09.30 – 12.00 12.00 – 13.30 13.30 – 15.00 15.00 – 16.30	Rappel des conclusions du jour 2 Pause-café Session 2 (suite) : <ul style="list-style-type: none"> - Mécanismes de partage et redistribution de certains revenus fiscaux en faveur du financement des APs <ul style="list-style-type: none"> • Echanges/Discussion Pause-Déjeuner Session 3 : <ul style="list-style-type: none"> - Biodiversité et transformation des modèles économiques, sociaux et financiers - Evaluation des bénéfiques et valeurs économiques 	Modérateur Comité d'organisation Expert Projet Regional Modérateur et Participants Comité d'organisation Expert Projet Regional Expert Projet Regional

16.30 – 17.00	issus des parcs nationaux de Campo Ma'an et de Lobeke <ul style="list-style-type: none"> • Echanges/Discussion • Organisation des travaux en groupes 	Modérateur et Participants
Jour 4 : Mercredi 05 Mai 2021		
08.30 – 09.00	Rappel des conclusions du jour 3	Modérateur
09.00 – 09.30	Pause-Café	Comité d'organisation
09.30 – 12.00	Travaux en commissions (1^{ère} partie) Groupe 1 : Comment faire de la loi un outil d'amélioration des mécanismes de partage issus de la gestion de Aires Protégées ? Groupe 2 : Comment rendre favorable la redistribution de certains revenus fiscaux en faveur des Aires protégées ?	Modérateur et Participants
12.00 – 13.30	Pause-Déjeuner	Comité d'organisation
13.30 – 15.00	Restitution-Résumé des travaux des groupes 1 & 2 <ul style="list-style-type: none"> • Recommandations Travaux en commissions (2^{ème} partie)	Modérateur et participants
15.00 – 17.30	Groupes 1 & 2 : Comment faire de la biodiversité des Aires protégées un vecteur de développement local ? Comment intégrer sa valeur économique dans la planification ?	Modérateur et Participants
Jour 5 : Jeudi 06 Mai 2021		
08.30 – 09.30	Restitution-Résumé des travaux des groupes 1 & 2 <ul style="list-style-type: none"> • Recommandations 	Modérateur et Participants
09.30 – 10.30	Pause-Café	
PHASE TECHNIQUE 2: RELANCE DU DOSSIER ONAPCAM		
10.30 – 10.35	Mot introductif	Modérateur
10.35 – 11.35	Session 4 : Engagements internationaux du Cameroun en matière de conservation de la biodiversité <ul style="list-style-type: none"> • Echanges 	Expert MINEPDED
11.35 – 12.35	Situation de la gestion des Aires Protégées au Cameroun <ul style="list-style-type: none"> • Echanges 	Modérateur et participants Expert MINFOF
12.35 – 13.35	Enjeux et défis de la gestion et du financement durable des Aires Protégées au Cameroun <ul style="list-style-type: none"> • Echanges 	Expert du Projet Régional Modérateur et participants
13.35 – 14.30	Pause-Déjeuner	Comité d'organisation
14.30 – 15.30	Session 5 : Partage d'expérience de la République du Gabon	Expert du Projet Régional

15.30 – 16.30	<p>en matière de financement durable des Aires protégées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Echanges <p>Plaidoyer en vue de la prise en compte des cadres politique, juridique et réglementaire en faveur de la viabilité financière des APs du Cameroun</p> <ul style="list-style-type: none"> • Echanges 	<p>Modérateur et participants</p> <p>Expert du Projet Régional</p> <p>Modérateur et participants</p>
16.30	Pause-Café	
Jour 6 : Vendredi 07 Mai 2021		
09.30 – 10.00	Synthèse du jour 5 et conclusions préliminaires	Modérateur
10.00 – 10.30	Pause-Café	Comité d'organisation
10.30 – 11.15	<p>Session 6 : Présentation des enjeux et orientations du projet d'arrêté portant création, organisation et fonctionnement de l'ONAPCAM</p> <ul style="list-style-type: none"> • Echanges 	Expert MINFOF
11.15 – 12.00	<p>Développement d'un plan de travail des parlementaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Echanges 	Modérateur et participants
CEREMONIE DE CLOTURE		
12.00 – 13.00	- Rédaction, Lecture et validation du Communiqué final	Un Parlementaire
13.00 – 13.05	- Mot des partenaires	Représentant PNUD
13.05 – 13.10	- Discours de clôture	Coordonnateur du REPAR
13.10	- Cocktail dinatoire	Tous
FIN		